

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023 A 19 HEURES 30

Présents: M. FRANCKE Grégoire, Maire, Mme GRIVES Karen, 1<sup>ère</sup> Adjointe, M. LOY Jean-Pierre, 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. BONDUAEUX Alain, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. NEUVILLE Cédric, 4<sup>ème</sup> adjoint, M. DEWITTE Jean-Pierre, Mme WEILLAERT Aude, M. BODDAERT Joël, Mme VEREECQUE Caroline, Mme VERBEKE Martine, Mme BEAUCAMP Sophie, Mme Claire VANBERTEN, conseillers municipaux.

Excusée: Mme AYELLO Frédérique donne pouvoir à M. BONDUAEUX Alain.

Absent : M. DEBLIECK Michaël.

A l'ordre du jour

## Compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal et signatures du registre

Monsieur le Maire fait part du compte-rendu de la réunion précédente et demande à l'assemblée de signer le registre des délibérations.

## Nomination d'un secrétaire de séance

Madame Claire VANBERTEN est nommée secrétaire de séance.

## Adhésions au SIDEN-SIAN

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur les adhésions au SIDEN-SIAN des communes suivants :

- Communes de TORTEQUESNE (Pas-de-Calais), ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE (Pas-de-Calais), AVELIN (Nord) et IWUY (Nord) avec transfert de la compétence « **Défense Extérieure Contre l'Incendie** ».

Les adhésions au SIDEN-SIAN sont validés par le Conseil Municipal à l'unanimité.

## Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) a pour objectif principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les Communes et l'E.P.C.I.

L'objet du présent rapport porte sur trois points :

1. Désignation du Président et du Vice-Président de la CLECF
2. La correction des attributions de compensation afin d'en déduire les charges d'emprunt voirie aujourd'hui caduques pour 8 communes de la CCHF, tel que prévu par le Pacte Fiscal, Financier et de Solidarité approuvé par délibération communautaire le 7 février 2023
3. Formalisation des modalités d'occupation des bâtiments communaux et de la répartition des charges financières pour ce qui concerne des bâtiments occupés par l'Ecole Intercommunale de Musique et l'Office de Tourisme Intercommunal (transfert de compétences sans transfert de charges financières)

Ce rapport a été transmis par le Président de la Commission, puis approuvé par l'organe délibérant de la CCHF le 27 juin 2023.

Après lecture du rapport de la C.L.E.C.T., Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer pour approuver le contenu et les conclusions.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

## Achats groupés d'énergie SIECF

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et que conformément aux articles L.333-1 et L. 441-1 du Code de l'Energie, tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques. En outre, la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat a redéfini le périmètre des clients non domestiques éligibles au Tarif Réglementé de Vente d'électricité.

Monsieur le Maire précise que la suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs publics soumis au Code de la Commande publique.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est déjà membre du groupement de commandes du SIECF TE Flandre et rappelle que le marché se termine le 31 décembre 2024.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SIECF TE Flandre (Coordonnateur du groupement) propose aux collectivités du territoire, un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité, de gaz naturel, de gaz propane et de fioul pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Monsieur le Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Monsieur le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (le SIECF TE Flandre) et que le début de fourniture est fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Monsieur le Maire, à la fin de son exposé, sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la Convention de groupement de commandes tel que présenté
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération

Monsieur le Maire informe que la Commune a la possibilité de percevoir la redevance d'occupation du domaine public pour les réseaux de télécommunication.  
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer cette redevance.

### **Modification des statuts du SIECF**

Monsieur le maire fait part de la révision des statuts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

Nouvelle dénomination du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre par **Territoire d'énergie Flandre**

La Commune de Les Moères est retirée du périmètre géographique à la suite de sa fusion avec la Commune de Ghyvelde

Adhésion pour les compétences complémentaires suivantes :

- Réseaux de chaleur
- Station hydrogène

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la révision de statuts.

### **Délibération modificative budgétaire**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer pour les modifications budgétaires suivantes :

#### **Fonctionnement dépenses**

Compte 6042 - 4000€

Compte 023 + 4000€

#### **Investissement dépenses**

Compte 2313 + 4000€

#### **Investissement recettes**

Compte 021 + 4000€

La délibération est validée à l'unanimité

### **Approbation du SIVU**

Monsieur le Maire donne lecture du projet des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) pour le RPI des écoles de Bambecque – Houtkerque et Oost-cappel.

Le SIVU – RPI des écoles de Bambecque – Houtkerque et Oost-Cappel, a pour objet de regrouper les communes désignées ci-dessus pour exercer en lieu et place les compétences en matière scolaire. Il s'agira de la gestion et du fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires réorganisées dans le cadre du RPI.

Le SIVU – RPI pourra à la demande d'une commune membre exercer les compétences périscolaires : le service des repas, le fonctionnement de la garderie, la gestion des transports inter écoles (hors prises en charge du département) et la mise à disposition du personnel communal.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir délibérer sur le projet des statuts (sous réserve d'acceptation par les communes de Houtkerque et Oost-Cappel).

Après avoir délibéré le Conseil Municipal donne son accord pour Monsieur le Maire signe les statuts de création du SIVU – RPI des écoles de Bambecque – Houtkerque et Oost-Cappel.

### **Renouvellement des délégués au sein des commissions de contrôle des listes électorales.**

Monsieur le Maire signale que la commission de contrôle des listes électorales doit être renouvelée.

Pour les communes de moins de 1000 habitants, elle est composée de la façon suivante :

Un conseiller municipal volontaire ou à défaut le ou la plus jeune conseiller (ère) municipal ;

Un délégué de l'administration désigné par le Sous-Préfet

Un délégué désigné par le Président du Tribunal judiciaire.

Madame Caroline VEREECQUE est volontaire pour participer à la commission.

### **Questions diverses**

- Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur le renouvellement de l'animation lors du banquet des aînés organisé par le CCAS le dimanche 22 octobre 2023. Le Conseil Municipal souhaite le renouvellement.
- Monsieur le Maire informe que Mme RONDELE a pris la décision de ne pas renouveler son contrat à compter du 15 octobre 2023. Mme Lydia JAECQUES a proposé sa candidature. Après débat, le Conseil Municipal valide sa candidature. Un contrat vacataire sera mis en place.
- Monsieur le Maire informe que la cérémonie de présentation de la rénovation de l'église aura lieu le 14 octobre à 11 heures.
- Cette année, la messe pour la commémoration de l'Armistice aura lieu à Bambecque le samedi 11 novembre à 9h30. Monsieur le Maire souhaite qu'une majorité du Conseil Municipal soit présente. Les écoles ont été sollicitées aussi.
- Le Rallye du Pays du Lin aura un passage sur Bambecque le dimanche 29 octobre 2023
- Mme WEILLAERT informe que le cabinet de Kinésithérapie est à la cible de jet de fruits tombés des arbres fruitiers de l'air de jeux. Il est proposé qu'une demande de rajout de caméra de surveillance soit faite.
- Monsieur BONDUEUX informe que la campagne d'entretien des haies bocagères sera étendue aux particuliers.

La secrétaire de séance

LA SEANCE S'EST LEVEE A 21H45

Le Maire

